



**CAPS**  
comité d'action  
et de promotion  
sociales

LDD

Lits Dédiés du Département



**CAPS**  
comité d'action  
et de promotion  
sociales

LDD

Lits Dédiés du Département



Rue Paul Painlevé - Tour Auvergne, 76150 Maromme  
02.35.03.92.34/07.78.11.25.41 / [ldd@caps76.fr](mailto:ldd@caps76.fr)



Rue Paul Painlevé - Tour Auvergne, 76150 Maromme  
02.35.03.92.34/07.78.11.25.41 / [ldd@caps76.fr](mailto:ldd@caps76.fr)

### LDD c'est :

- un dispositif qui a pour but l'observation, l'évaluation de la relation parent(s)/enfant(s) et la présomption de mise en danger de l'enfant (né ou à naître),
- un hébergement et un diagnostic de la situation familiale et/ou de la petite enfance,
- un hébergement et un accompagnement pour une période d'un mois, renouvelable, si nécessaire, après accord des services orienteurs.

### Le public accueilli

- Parents (isolés ou en couple), en grande précarité, accompagnés d'au moins un enfant de moins de 3 ans.
- femme enceinte.

### Les critères d'accès

- Troubles dans la relation parents/enfant(s) ou difficultés éducatives.
- Problème de santé de l'enfant, nécessitant un suivi régulier de traitement.
- Etat de santé du parent, nécessitant la mise en place ou le suivi d'un traitement, y compris psychiatrique, hors indication d'hospitalisation.
- Violences intra-familiales.

### Les services orienteurs

- Les Centres Médico-sociaux (CMS), par les responsables des UTAS du département.
- Les services sociaux du Centre Hospitalier Universitaire (CHU), par les cadres de service social.

### Les outils

- Des professionnels qualifiés et expérimentés dans l'observation et l'évaluation de ce public.
- Mise à disposition de 2 appartements, T2 et T3, permettant d'accueillir 3 unités familiales.
- Bureaux d'entretien, salle de jeux et équipements adaptés au public et à la mission.

### Les observations et évaluations

- Les compétences relationnelles et comportementales.
- La qualité de l'attachement et de la relation.
- L'interaction parent(s)-enfant(s).
- Les soins apportés.

### Et après ?

L'évaluation de la situation familiale ainsi que le travail en partenariat avec la famille et les divers professionnels permettront des préconisations quant à une orientation vers :

- les services de la Protection de l'Enfance,
- les services de droit commun avec ou sans accompagnement spécifique,

En cas de mise en danger avérée de ou des enfant(s), une note d'information préoccupante sera envoyée auprès de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

### LDD c'est :

- un dispositif qui a pour but l'observation, l'évaluation de la relation parent(s)/enfant(s) et la présomption de mise en danger de l'enfant (né ou à naître),
- un hébergement et un diagnostic de la situation familiale et/ou de la petite enfance,
- un hébergement et un accompagnement pour une période d'un mois, renouvelable, si nécessaire, après accord des services orienteurs.

### Le public accueilli

- Parents (isolés ou en couple), en grande précarité, accompagnés d'au moins un enfant de moins de 3 ans.
- femme enceinte.

### Les critères d'accès

- Troubles dans la relation parents/enfant(s) ou difficultés éducatives.
- Problème de santé de l'enfant, nécessitant un suivi régulier de traitement.
- Etat de santé du parent, nécessitant la mise en place ou le suivi d'un traitement, y compris psychiatrique, hors indication d'hospitalisation.
- Violences intra-familiales.

### Les services orienteurs

- Les Centres Médico-sociaux (CMS), par les responsables des UTAS du département.
- Les services sociaux du Centre Hospitalier Universitaire (CHU), par les cadres de service social.

### Les outils

- Des professionnels qualifiés et expérimentés dans l'observation et l'évaluation de ce public.
- Mise à disposition de 2 appartements, T2 et T3, permettant d'accueillir 3 unités familiales.
- Bureaux d'entretien, salle de jeux et équipements adaptés au public et à la mission.

### Les observations et évaluations

- Les compétences relationnelles et comportementales.
- La qualité de l'attachement et de la relation.
- L'interaction parent(s)-enfant(s).
- Les soins apportés.

### Et après ?

L'évaluation de la situation familiale ainsi que le travail en partenariat avec la famille et les divers professionnels permettront des préconisations quant à une orientation vers :

- les services de la Protection de l'Enfance,
- les services de droit commun avec ou sans accompagnement spécifique,

En cas de mise en danger avérée de ou des enfant(s), une note d'information préoccupante sera envoyée auprès de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).